



ARRÊTÉ

ANNEE 2024 N° 018 /MEMP/DC/SGM/DPAF/SP/009SGG24.

PORTANT NOMINATION DES DIRECTEURS D'ÉCOLES MATERNELLES ET
PRIMAIRES DANS LE DÉPARTEMENT DU MONO

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS MATERNEL ET PRIMAIRE,

- Vu la loi n° 90-52 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- Vu la loi n° 2003-17 du 11 novembre 2003 portant orientation de l'Éducation nationale en République du Bénin, modifiée par la loi n° 2005-33 du 6 octobre 2005 et par la loi n° 2022-01 du 25 janvier 2022 portant loi-cadre sur l'enseignement et la formation technique et professionnels en République du Bénin ;
- Vu la loi n° 2015-18 du 1^{er} septembre 2017 portant statut général de la Fonction publique, modifiée et complétée par la loi n° 2017-43 du 02 juillet 2018 et la loi n° 2018-35 du 05 octobre 2018 ;
- Vu la proclamation le 21 avril 2021 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- Vu le décret n° 2023-507 du 06 juin 2023 portant composition du gouvernement ;
- Vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- Vu le décret n° 2023-411 du 26 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Conseil National de l'Éducation ;
- Vu le décret n° 2021-570 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire ;
- Vu le décret n° 2003-423 du 23 octobre 2003 fixant les taux des indemnités de Direction et de fonctions spéciales allouées aux personnels des enseignements maternel, primaire et secondaire général, technique et professionnel ;
- Vu le décret n° 2015-593 du 21 novembre 2015 portant statuts particuliers des corps des personnels enseignants de l'enseignement du premier degré ;
- Vu l'arrêté n° 075/MEMP/DC/SGM/SE-CSDS/DAF/SA/086 SGG18 du 03 août 2018 portant attributions et modalités de nomination des directeurs des écoles maternelles et primaires publiques, modifié et complété par l'arrêté n° 103/MEMP/DC/SGM/DAF/SA/066SGG21 du 26 novembre 2021 ;
- Vu l'avis n° 2024-027 /CNE/P/CQR/CPF/SE du 09 février 2024 ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er}: Sont nommés, aux fonctions de directeurs d'écoles maternelles et primaires, les enseignants dont les noms suivent :

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	MATRICULE	GRADE	ANCIEN POSTE		NOUVEAU POSTE		OBSERVATIONS
				ECOLE	FONCTION	ECOLE	FONCTION	
ENSEIGNEMENT MATERNEL								
CIRCONSCRIPTION SCOLAIRE DE GRAND-POPO								
1	EBOUE Laure Virginie	120775	C3-1+ CEAP	EM HOUNDJO- HOUNDJI	Directrice intérimaire	EM HOUNDJO- HOUNDJI	D2	
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE								
CIRCONSCRIPTION SCOLAIRE D'ATHIEME								
1	LISSA Amédégnondji Julien	4668	B1-5	EPP DONON	ADJOINT	EPP MADEBOUI	D6	
CIRCONSCRIPTION SCOLAIRE DE LOKOSSA								
1	DJOKOUE K. Frédéric	61093	B1-3	EPP TCHICOME- TOGUEME/B	Directeur intérimaire	EPP TCHIKOME- TOGUEME/B	D6	
CIRCONSCRIPTION SCOLAIRE DE COME								
1	EDOH Codjo Denis Delmas	46142	B1-7	EPP OUEDEME PEDAH/A	ADJOINT	EPP COME- NONGO/A	D6	
CIRCONSCRIPTION SCOLAIRE DE GRAND-POPO								
2	GNONKOKPON Y. Sylvain	32979	B1-2	EPP TOKPA- MONONTO	Directeur intérimaire	EPP TOKPA- MONONTO	D6	
CIRCONSCRIPTION SCOLAIRE DE BOPA								
1	ANATO Adjoua Georgette	71902	B1-4	EPP I.OBOGO- AGONGOH/A	ADJOINTE	EPP AGBODJ/B	D6	7

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	MATRICULE	GRADE	ANCIEN POSTE		NOUVEAU POSTE		OBSERVATIONS
				FCOLE	FONCTION	ECOLE	FONCTION	
2	HOUNNOU K. Egnona	91595	B1-4	EPP KODJI-ADHOHOUN	ADJOINT	EPP KPODIN	D6	
3	DOSSOU Silifatou	71985	B1-4	EPP LOBOGO-HOUNVE/A	ADJOINTE	EPP LOBOGO/B	D6	
4	ZANGBE T. M. Zodiack	13694	B1-5	EPP AKEHOUE/A	ADJOINT	EPP DEVEDJI	D6	
5	HODEDJAN Sévérine Lokossi epse DJOSSOU	49556	B1 7	EUC/BOPA	ADJOINTE	EPP MASSE	D6	

ARTICLE 2 : Les intéressés sont tenus de rejoindre leurs nouveaux postes dès notification.

ARTICLE 3 : Le présent Arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié partout où besoin sera.

Porto-Novo, le 20 février 2024.



Ampliations: PR 01- CNE 01- MEMP 01- DC 01- SCM 01- DARS- DFC 11- CST 03- DCS 02- DEMP 12- PESS 10- DOSSIERS 10